

Viticulture

**Aides à la
restructuration
Conditions
d'attributions 2010**

Les viticulteurs qui souhaitent établir une demande d'aide (plantations et surgreffages effectués du 01/08/09 au 31/07/10) peuvent se rapprocher de l'Union des Associations de Restructuration (UARVG) en vue de la constitution de leur dossier.

Les actions éligibles restent inchangées.

Mais des modifications significatives sont intervenues depuis la campagne précédente.

Date limite de dépôt des dossiers : 16 juillet 2010.

Contact :

- Union des Associations pour la Restructuration du Vignoble Gersois (UARVG), tél : 05.62.09.91.98 e-mail : uarvg@wanadoo.fr

- Chambre d'Agriculture, service Viticole, tél. 05.62.61.77.13.